

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019

**Présents :** RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, THIBAUD Jean-Michel, MARSAUD Christian, PREAU Jean, BARBOT Eric, CHATEVAIRE Bernadette, COUSIN Agnès, PELLETEUR Lionel, VENDE Sabine, formant la majorité des membres en exercices.

**Absents :** BONNEAU Pierre (excusé), GUILLEMET Michel (excusé), DECHAUME Régis (excusé),  
Monsieur DECHAUME Régis avait donné un pouvoir à Mademoiselle VENDE Sabine  
Monsieur GUILLEMET Michel avait donné un pouvoir à Monsieur MARSAUD  
Madame COUSIN Agnès a été élue secrétaire

---

## **1) COMPTE ADMINISTRATIF 2018 POUR LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle que le quorum n'étant pas atteint à la précédente réunion, il y a lieu de voter à nouveau le compte administratif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2018 comme suit :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		310277.13		57021.16		367298.29
Opérations de l'exercice	599524.49	643601.14	659781.77	456776.23	1259306.26	1100377.37
Totaux	599524.49	953878.27	659781.77	513797.39	1259306.26	1467675.66
Résultats de clôture		354353.78	145984.38			208369.40

## **2) COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU LOCAL COMMERCIAL**

Monsieur le Maire rappelle que le quorum n'étant pas atteint à la précédente réunion, il y a lieu de voter à nouveau le compte administratif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2018 comme suit :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		23026.04	2670.00		2670.00	23026.04
Opérations de l'exercice	11717.04	0.00	0.00	2670.00	11717.04	2670.00
Totaux	11717.04	23026.04	2670.00	2670.00	14387.04	25696.04
Résultats de clôture		11309.00	0.00	0.00		11309.00

## **3) COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que le quorum n'étant pas atteint à la précédente réunion, il y a lieu de voter à nouveau le compte administratif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2018 comme suit :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	6714.30	0.00	0.00	36277.52	6714.30	36277.52
Opérations de l'exercice	36503.77	49535.19	19078.96	18646.09	55582.73	68181.28
Totaux	43218.07	49535.19	19078.96	54923.61	62297.03	104458.80
Résultats de clôture		6317.12		35844.65		42161.77

## **4) DECISION MODIFICATIVE N°1 2019**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'inscrire au compte 1068 la somme de 145984.38€ et de diminuer le compte 1641 du même montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire en recette la somme de 145984,38€ au compte 1068 et de diminuer du même montant le compte 1641.

#### **5) DEVIS POUR LE SOUBASSEMENT DU MUR DE LA CANTINE/ECOLE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2018, la façade du mur de la cantine et de l'école maternelle rue de l'église a été entièrement repeinte par l'entreprise GUILLEMET.

Le soubassement de ce mur est enduit. Il propose donc de refaire un enduit de finition brossé à la chaux grasse en 2 couches successives pour compenser l'épaisseur du vieil enduit.

Le devis de l'entreprise SARL COURTIN ET FILS s'élève à 1903.50€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise SARL COURTIN ET FILS de RIVES D'AUTISE d'un montant de 1903.50€. Il autorise Monsieur le Maire à le signer. Cette somme sera inscrite au compte 615221 du budget primitif.

#### **6) DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédit du compte 2183 au compte 205 pour l'achat du logiciel bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'effectuer un virement de crédit de 4000€ du compte 2183 au compte 205.

#### **7) MAISON FAUGER**

Monsieur le Maire fait part de l'estimation transmise par Monsieur FAUGER du notaire de BENET évaluant le bien entre 30000€ et 35000€. La maison sise au 33, rue Gabriel Marsaud est en très mauvais état.

Monsieur le Maire souhaite connaître la position du conseil municipal.

Le Conseil municipal décide de faire une proposition à 25000€. Un courrier sera donc adressé à l'intéressé pour savoir s'il accepte ce montant. Un délai de réflexion d'un mois sera laissé au propriétaire.

#### **8) INFORMATIONS DIVERSES**

Salle Robert Moreau : la commission d'appel d'offres aura lieu le 23/05/2019.

Monsieur le Maire propose que les cours de cuisine puissent avoir lieu à la cantine pendant toute la durée des travaux de la salle des fêtes. Le conseil municipal est d'accord.

A la rentrée de septembre, un professeur de Yoga donnera des cours le soir. Ils pourraient avoir lieu au sous-sol de la salle des fêtes dès sa réouverture après travaux. Il faudra se rapprocher de l'amicale laïque pour la période de septembre 2019 à avril 2020.

Le conseil municipal ne souhaite pas allouer de subvention pour la réfection de la cathédrale de Notre Dame de Paris.

Il y aura lieu de prendre un arrêté de péril pour interdire l'accès de l'ancien hôtel de la chicane. Les frais seront à la charge de la communauté de communes Vendée Sèvre Autise.

Le Service départemental d'incendie et de secours vient de nous informer qu'il a vu son activité opérationnelle croître de 25% sur les quatre dernières années. Cette augmentation est due pour partie, non pas aux missions importantes mais à des interventions ne relevant pas de la compétence propre (ouverture de portes, capture d'animaux,...). Cette situation pèse sur les finances du Sdis ainsi que sur la mobilisation des sapeurs-pompiers, risquant de compromettre sa capacité opérationnelle. Aussi, afin de diminuer le nombre de ces interventions et de couvrir les dépenses induites, le Conseil D'Administration a adopté le 5 février dernier, une délibération soumettant à facturation un certain nombre d'opérations (ouverture de porte 376€, capture d'animaux 376€ etc..).

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 27 mai 2019.

Le triathlon aura lieu le 12 mai 2019.

La salle des fêtes devra être vidée pour les travaux de rénovation. L'entreprise NEAU sera contactée pour débrancher tout le matériel. Il faudra peut-être louer des caisses pour déménager la vaisselle.

La nuit du handicap aura lieu le 15 juin 2019. Le budget à charge de la commune est d'environ 2000€.

La communauté de communes veut organiser la journée du sport à l'espace de loisirs de Chassenon les 22 ou 29 juin 2019. Les différents clubs pourront faire la promotion de leur sport.

La gestion des différents EHPAD pourrait être confiée à la communauté de communes Vendée Sèvre Autise. La décision sera prise avant les prochaines élections municipales.

### **PERMANENCES POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES**

<b>HORAIRES</b>	<b>NOM PRENOM</b>
8H à 11H	RENAULT Claudy BONNEAU Pierre VENDE Sabine
11H à 14H	THIBAUD Jean-Michel PELLETEUR Lionel BARBOT Eric
14H à 18H	DELAHAYE Philippe DEHAUME Régis RENAUDIN Jean-René MARSAUD Christian

